



Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 décembre 2018

n° 157-18

Objet : *RS - Création d'un groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres de fournitures de bureau*

- date de convocation le 14 décembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt décembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	
La Ravoire	Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de François Blanc à Pierre Hemar - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Driss Bourida

- conseillers excusés : 18

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Christiane Boisselon - Frédéric Bret - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - David Dubonnet - Pierre Duperier - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Christophe Richel - Florence Vallin-Balas - Sylvie Vuillemet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 20 décembre 2018

délibération n° 157-18

objet **RS - Création d'un groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres de fournitures de bureau**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, expose que les accords-cadres de fournitures de bureau pour les services de Grand Chambéry arrivent à échéance en juin 2019.

Afin d'optimiser ces achats, il est proposé la création d'un groupement de commandes avec la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la commune de La Motte-Servolex, le CCAS de La Motte-Servolex, les communes de Saint-Sulpice, de Jacob-Bellecombette, de Saint-Jean-d'Arvey, de Lescheraines et le syndicat mixte Savoie Déchets pour la passation d'accords-cadres de fournitures de bureau. Les accords-cadres seront conclus pour une durée de trois ans.

Il est proposé de lancer la consultation sous forme d'accords-cadres à bons de commandes. Deux lots seraient alors constitués. Le premier lot concernerait la majorité des articles de bureau, représentant près de 95 % de la dépense annuelle, le second lot concernerait l'approvisionnement en boîtes d'archives et en pochettes diverses et serait réservé à une entreprise adaptée (ou ESAT), comme le prévoit l'article 36 de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

Le rôle de coordonnateur du groupement de commandes, auquel revient la charge d'organiser la consultation, sera tenu par Grand Chambéry. L'exécution des accords-cadres sera ensuite assurée par chacun des membres du groupement, les bons de commande seront émis en fonction de leurs besoins.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de décision concernant les conventions de groupement de commandes,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment ses articles 28, 36 et 42,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la création du groupement de commandes avec la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la commune de La Motte-Servolex, le CCAS de La Motte-Servolex, les communes de Saint-Sulpice, de Jacob-Bellecombette, de Saint-Jean-d'Arvey, de Lescheraines et le syndicat mixte Savoie Déchets, dont Grand Chambéry sera le coordonnateur,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 157-18

Objet de l'acte : RS - Création d'un groupement de commandes pour la passation d'accords-cadres de fournitures de bureau

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 2 - Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)

Date de l'acte : 20 décembre 2018

Annexe : convention groupement de commandes;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181220-lmc1H21585H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21585H1

Date de transmission en Préfecture : 07 janvier 2019

Date de réception en Préfecture : 07 janvier 2019